Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 033-213304850-20261109-DE2026_11_01-DE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le neuf novembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Sainte-Terre, dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame ALFONSO-CHARIOL, Maire.

Date de convocation : 04 novembre 2026

Nombre de Conseillers	
En exercice :	19
Présents :	15
Absents excusés :	4
Absent :	0

Présents : MM. ALFONSO-CHARIOL, BIHR, CANTE, CESARINI, COUTURE, DURAND, FAURE-MATHIEU, GRANEREAU, LOUCHEZ-SANCHEZ, MICHEL, NOUGUEY, PORTAL, RICAUD, ROSSI, UGOLINI.

Absents excusés : MM. BALAYN, BOYER, LAGUILLON, MOULIERAC.

Muriel BALAYN a donné pouvoir à Aurore UGOLINI
Nicolas BOYER a donné pouvoir à Clément RICAUD
Patrice LAGUILLON a donné pouvoir Delphine COUTURE

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Fabrice MICHEL.

Délibération n° 2026.11.01

Objet : Clôture du budget annexe du transport 48550 au 31 décembre 2026.

- Vu le code général des collectivités territoriales ;
- Vu la délibération n° 2026_06_07 du conseil municipal du 29 juin 2026 concernant l'Arrêt du service de transport scolaire communal ;
- Considérant que ce service est géré par un budget annexe référencé hélios 48550
- Considérant qu'il convient de clôturer ce budget annexe au 31 décembre 2026 ;
- Considérant que la clôture du budget annexe du transport nécessite de transférer les résultats de clôture dans chaque section respective du budget principal de la commune, enregistré sous la référence hélios 48500 ;
- Considérant qu'il convient, après dissolution du budget annexe du transport de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe dans le budget principal de la commune ;

Entendu l'exposé de Madame la maire.

Le Conseil municipal, sur proposition du maire,

Envoyé en préfecture le 12/11/2026
Reçu en préfecture le 12/11/2026
Publié le
ID : 033-213304850-20261109-DE2026_11_01-DE

Après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Prononce la clôture du budget annexe du transport 48550 au 31 décembre 2026 ;
- Autorise la comptable publique à procéder à la réintégration de l'actif et du passif du budget annexe du transport dans le budget principal ;
- Autorise la comptable publique à procéder à la reprise du budget concerné en balance d'entrée dans les comptes du budget principal au 1er janvier 2027 ;
- Approuve le transfert total des résultats budgétaires de clôture 2026 du budget annexe du transport au budget principal de la commune ;
- Précise que compte tenu de la clôture du budget annexe, ses résultats seront repris, après vote du Compte Financier Unique et l'affectation des résultats 2026 dans le budget principal 2027 de la commune ; -

Autorise la maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme,
Agnès ALFONSO-CHARIOL.
Maire de Sainte-Terre.

